



Mise en demeure par laboratoire

Par **lauhine**, le **10/01/2014** à **19:10**

Bonjour,

je viens ecrire car j'ai besoin de conseil. On m'a enlevé il y a deux mois un grain de beauté que ma dermatologue a envoyé à analyser. suite à cela, sans que l'on ne m'ait prevenu auparavant (notamment le medecin) je recois de la part d'un labo une facture d'un montant de 90euros à payer. ce à a quoi je reenvoie la photocopie de ma carte de mutuelle qui prend en charge cette analyse. Un mois apres je reçois à nouveau le meme papier et je reenvoie la photocopie une fois de plus. Plus de nouvelles, ni appel ni courrier. et aujourd 'hui deux mois apres je reçois une mise en demeure (sans A/R);une agence me demande de payer 120 euros sans quoi il passeront par un huissier et la le montant passera à 270,38. Je refuse de payer ce montant. je n'ai pas à le faire étant donné que ma mutuelle devait prendre en charge ces frais. nous sommes vendredi soir et je n'ai pu joindre personne. je trouve que c'est une drole de façon de faire, on est tout de meme dans le domaine de la santé. pourriez vous me dire quels sont mes droits face à cela, et ce que vous me conseillez de faire. Merci par avance

Par **moisse**, le **10/01/2014** à **19:18**

Bonsoir,

Le laboratoire a parfaitement le droit d'exiger le paiement de sa prestation sans adresser la note à votre mutuelle dont il n'a que faire et dont il ne connait pas les conditions de prise en charge.

C'est à vous qu'il appartient de faire suivre la facture acquittée auprès de votre mutuelle.

Par lauhine, le 10/01/2014 à 19:55

merci pour votre réponse.

je comprends bien ce que vous dites concernant le labo qui veut se faire payer et ma mutuelle. mais c'est bien la première fois que l'on me demande ceci. habituellement une fois la photocopie de mutuelle envoyée la facture était adressée au payeur c'est à dire la mutuelle. je n'ai jamais eu à payer le labo directement, c'est pourquoi je suis bien surprise de leur demande et encore plus de la mise en demeure aussi rapide.

Par moisse, le 10/01/2014 à 20:08

Bonsoir,

Je comprends bien qu'il existe des pratiques, mais qu'il ne faut pas confondre avec un droit quelconque ou une obligation.

C'est la pratique du tiers payant, qui peut être partielle ou totale qui implique cette confusion. Plutôt que d'envoyer copie de votre carte de mutuelle sous-entendu "débrouillez vous avec" vous auriez peut-être mieux fait de contacter ce labo et de vous expliquer. Si cela se trouve ce prestataire aurait pu accepter cette prise en charge.

Par lauhine, le 11/01/2014 à 09:57

merci pour vos réponses.

je vais payer même si je trouve cette façon de faire détestable. Ils ne sont pas vendeur de voiture mais travaillent dans le social. je me permettrait de leur dire.

Par moisse, le 11/01/2014 à 11:01

Bonjour,

Depuis quand un laboratoire d'analyse est chargé d'une mission sociale ?

C'est une organisation commerciale au même titre que votre garagiste ou votre boulanger.

C'est tellement comparable que certains assureurs automobiles acceptent la prise en charge directe des seules réparations à condition qu'elles soient effectuées dans leur réseau d'entreprises agréées.

Par lauhine, le 11/01/2014 à 12:55

j'ai écrit social mais je voulais dire médical. mais je comprends. merci